



ANALYSES ET SYNTHÈSES

 La situation des assureurs soumis à
Solvabilité II en France au quatrième trimestre
2016

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE | 4 |
| 1. TABLEAUX ET GRAPHIQUES SUR LES PRINCIPAUX GROUPES | 5 |
| 1.1 Primes acquises, charges des sinistres et dépenses engagées | 5 |
| 1.2 Bilan..... | 8 |
| 1.3 Placements des portefeuilles vie et général..... | 9 |
| 1.4 Fonds propres et actif net..... | 13 |
| 1.5 Provisions techniques | 13 |
| 1.6 Capital de solvabilité requis (SCR) | 14 |
| 2. TABLEAUX ET GRAPHIQUES SUR LES PRINCIPAUX ASSUREURS SOLOS | 15 |
| 2.1 Flux d'assurance vie..... | 15 |
| 2.2 Bilan..... | 18 |
| 2.3 Placements des fonds vie et général | 19 |
| 2.4 Fonds propres et actif net..... | 23 |
| 2.5 Provisions techniques | 24 |
| 2.6 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum (MCR) | 25 |
| GLOSSAIRE | 27 |
| COMPLÉMENTS TECHNIQUES | 28 |
| LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX | 33 |

Faits saillants

Dans un contexte financier caractérisé par des taux historiquement bas et une volatilité importante des spreads souverains, les principaux groupes et organismes d'assurance français ont de nouveau montré leur résilience sur l'exercice 2016.

Solvabilité

Évaluée en normes Solvabilité II, la solvabilité du marché français est largement satisfaite, aussi bien pour les principaux groupes que pour les principaux organismes solos, dont la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) atteint 222 % pour chacun des périmètres au 31 décembre 2016. Au quatrième trimestre 2016, la remontée des ratios de couverture du SCR par rapport aux trois premiers trimestres est un peu plus marquée pour les groupes que pour les organismes solos. Ce redressement repose notamment sur une augmentation des fonds propres éligibles, en particulier de la catégorie 1 non restreinte (principalement constituée de la réserve de réconciliation). S'agissant des organismes solos, les niveaux de couverture sont contrastés selon le type d'activité, le ratio moyen des organismes vie s'établissant à 202%, celui des organismes non-vie à 276%.

Activité

En assurance non vie, les primes acquises par les principaux groupes d'assurance en France permettent de couvrir globalement les charges des sinistres et les dépenses engagées. Par ligne d'activité non vie, même si cette appréciation sur la base des remises trimestrielles reste préliminaire¹, les plus fortes difficultés à couvrir les coûts semblent peser sur la responsabilité civile automobile.

S'agissant de l'assurance vie, l'exercice 2016 est marqué par un retournement de tendance à partir du mois d'août et la collecte nette sur les supports rachetables est plus faible qu'en 2015 (15,3 Md€ après 21,8 Md€). Sur les supports en euros, cette inflexion se traduit par des prestations plus élevées que les primes collectées. Symétriquement, les unités de compte (UC) se développent, dynamisées par les arbitrages issus de la décollecte des supports garantis. Cette tendance se poursuit début 2017, avec une collecte nette en UC qui reste soutenue.

Placements

Les placements des organismes et groupes d'assurance ne subissent pas d'évolution majeure en 2016, l'allocation des actifs ne variant pas significativement en termes de nature des titres, de zone géographique, de secteur ou encore en termes de notation. Au total, la baisse de rendement observée sur les actifs n'a pas conduit les organismes d'assurance, à significativement augmenter la part des actifs risqués ou sensiblement modifier la structure de leurs placements

Ainsi, en considérant les OPC résidents par transparence, les placements obligataires demeurent le principal type d'instruments détenus (70 %) alors que les actions représentent 14 % du portefeuille. Les OPC non-résidents et les autres actifs comptent pour 17 %. La France reçoit la moitié de ces investissements et 13% sont réalisés en dehors de l'Union européenne.

Toujours après mise en transparence des OPC résidents, la France reçoit la moitié des placements des organismes solos, 31% vont dans le reste de la zone euro et 13% sont réalisés en dehors de l'Union européenne.

Par ailleurs, les organismes d'assurance financent de manière relativement équilibrée les administrations publiques (28 %), les sociétés financières (26 %), les sociétés non financières (24 %) et les institutions financières et monétaires (22 %), toutes zones géographiques confondues.

Étude réalisée par la direction des études de l'ACPR, en collaboration avec la Direction générale des statistiques de la Banque de France ²

¹ D'une manière générale, un état des lieux complet sera présenté dans le cadre du prochain rapport « [Les chiffres du marché français de l'assurance](#) » à paraître à l'automne 2017.

² Ont contribué à cette étude : Saïda Baddou, Chuon-Hong Huynh, Christophe Jadeau, Yves Perdu, et Samuel Slama pour l'ACPR et Hector Toubon pour la Banque de France.

Périmètre de l'étude

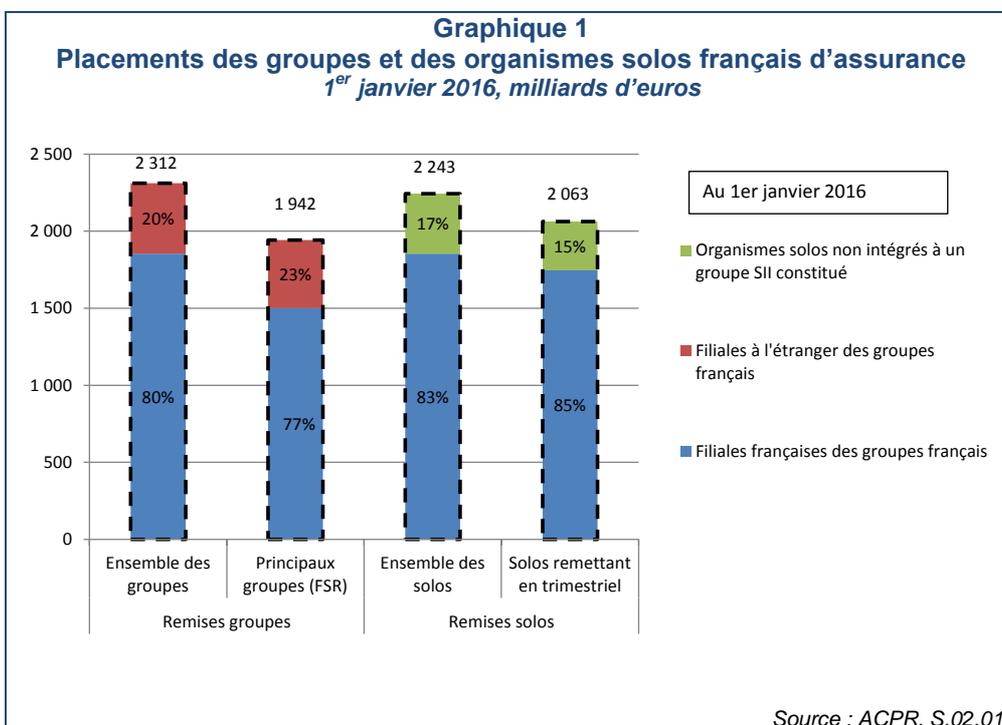
L'étude présente la situation des assureurs en France sur une base trimestrielle, avec, pour cette livraison, des premiers éléments pour l'ensemble de l'année 2016. Elle se fonde sur les données remises dans le cadre du reporting prudentiel Solvabilité II.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour deux périmètres distincts :

- Les « principaux groupes » S2 qui sont les groupes d'assurance à tête française : les 13 principaux groupes d'assurance sont pris en compte dans les chiffres présentés³, soit 92 % des 2 065 milliards d'euros de total de bilan au 1^{er} janvier 2016.
- Les « principaux solos » S2 comprennent les organismes d'assurance agréés en France et remettant en trimestriel, qu'ils soient vie ou non vie (leur total bilan est supérieur à 8 milliards d'euros).

Les données sont issues des remises trimestrielles au titre de l'année 2016 ainsi que de la remise d'ouverture « Day 1 » au 1^{er} janvier 2016.

Les périmètres « principaux groupes » et « principaux solos » sont distincts : le premier comprend les filiales à l'étranger des groupes français alors que le second tient compte des organismes d'assurance indépendants de groupes prudentiels au sens de Solvabilité II. On peut mesurer le taux de recouvrement entre ces deux périmètres, au moyen d'un indicateur sur les placements (afin notamment s'affranchir des opérations intragroupes et/ou de réassurance influençant le total de bilan). Ainsi, les filiales françaises des groupes français représentent 80 % du total des placements des groupes et 83 % du total des placements des organismes solos au 1^{er} janvier 2016 (Cf. complément technique page 28).



Les graphiques sur les flux d'assurance vie sur base sociale s'appuient sur les données du suivi prudentiel des flux d'assurance vie.

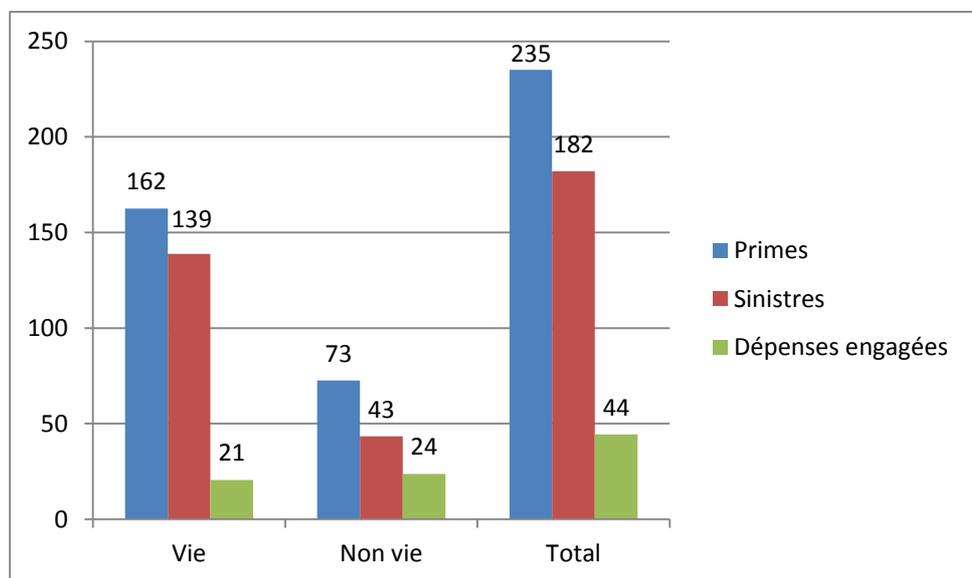
³ Il s'agit des groupes soumis au *Financial Stability Reporting*, à partir duquel EIOPA élabore trimestriellement des indicateurs avancés.

1. Tableaux et graphiques sur les principaux groupes

1.1 Primes acquises, charges des sinistres et dépenses engagées

Graphique 2
Primes acquises et charges des sinistres des principaux groupes d'assurance

Données provisoires, ensemble de l'année 2016, en milliards d'euros

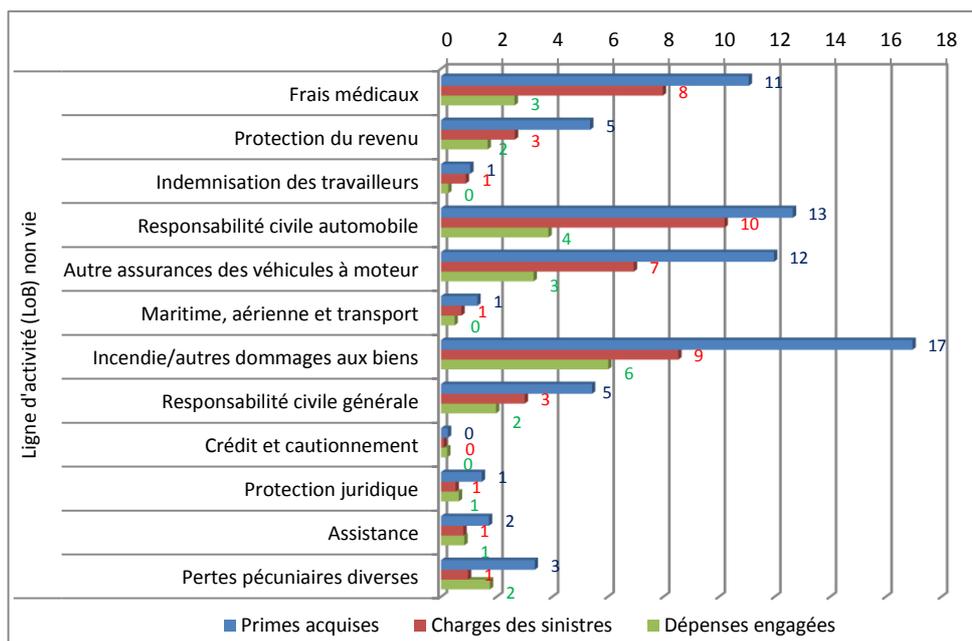


Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Note : Sur la base de la remise trimestrielle du T4 2016, qui comprend le cumul annuel des flux

Source : ACPR, S.05.01

Graphique 3
Primes acquises, charges des sinistres et dépenses engagées des principaux groupes d'assurance, par ligne d'activité non vie
Données provisoires, ensemble de l'année 2016, en milliards d'euros



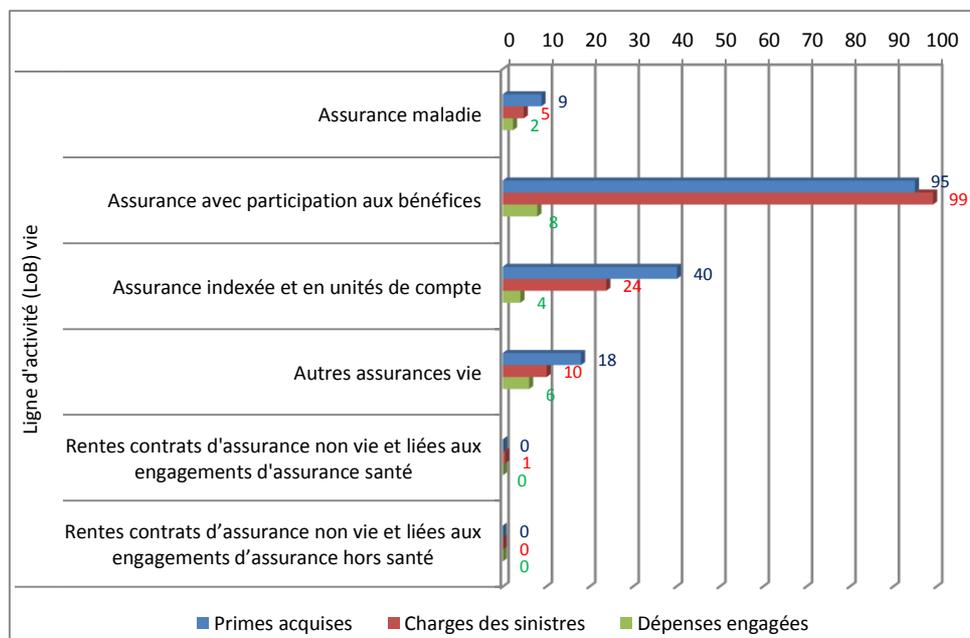
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Note 1 : Sur la base de la remise trimestrielle du T4 2016, qui comprend le cumul annuel des flux

Note 2 : Les informations issues du S.05.01 trimestriel ne permettent pas de calculer un ratio combiné, compte tenu de l'agrégation de certains indicateurs pour le reporting trimestriel.

Source : ACPR, S.05.01

Graphique 4
Primes acquises, charges des sinistres et dépenses engagées des principaux groupes d'assurance, par ligne d'activité vie
Données provisoires, ensemble de l'année 2016, en milliards d'euros



Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Note 1 : Sur la base de la remise trimestrielle du T4 2016, qui comprend le cumul annuel des flux

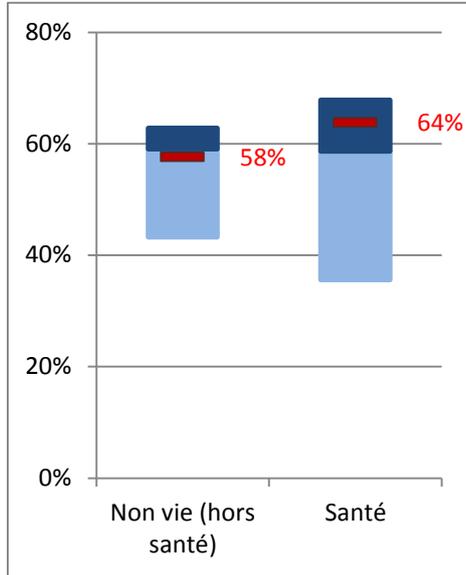
Note 2 : Les informations issues du S.05.01 trimestriel ne permettent pas de calculer un ratio combiné, compte tenu de l'agrégation de certains indicateurs pour le reporting trimestriel.

Source : ACPR, S.05.01

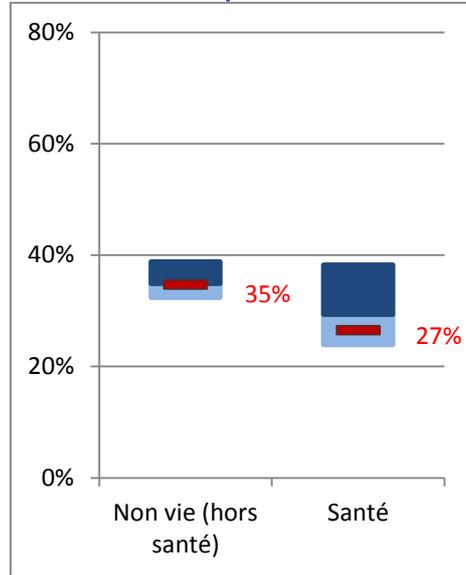
Graphique 5

Ratio sinistres sur primes et dépenses engagées sur primes acquises des principaux groupes d'assurance Données provisoires, ensemble de l'année 2016

Ratio Sinistres/Primes (S/P)



Dépenses engagées sur primes acquises



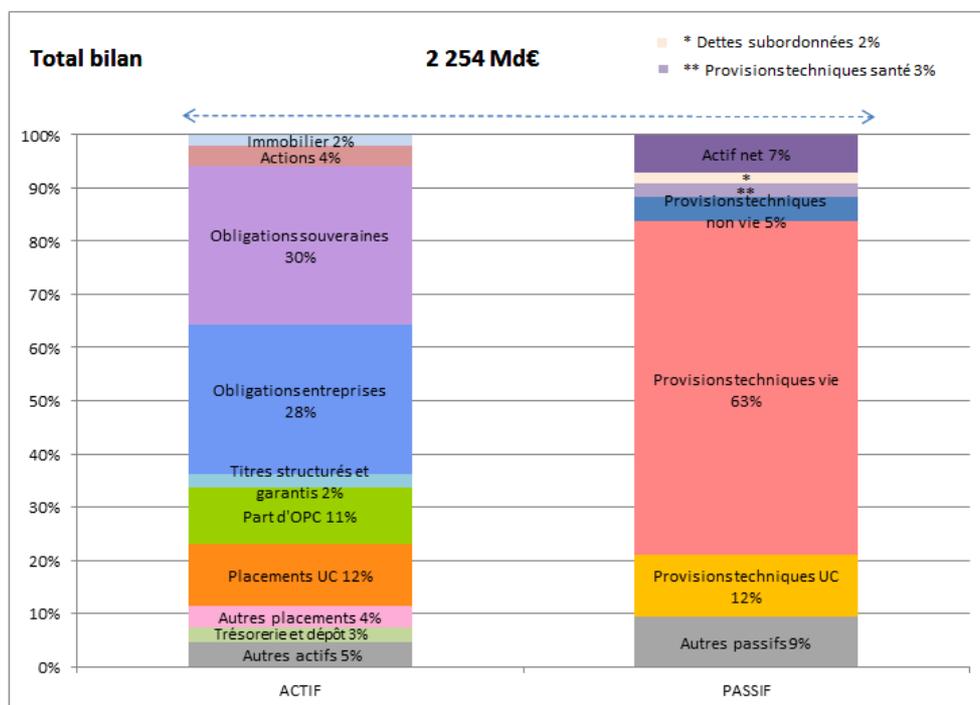
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Note : Sur la base de la remise trimestrielle du T4 2016, qui comprend le cumul annuel des flux

Source : ACPR, S.05.01

1.2 Bilan

Graphique 6
Structure du bilan des groupes
À fin décembre 2016

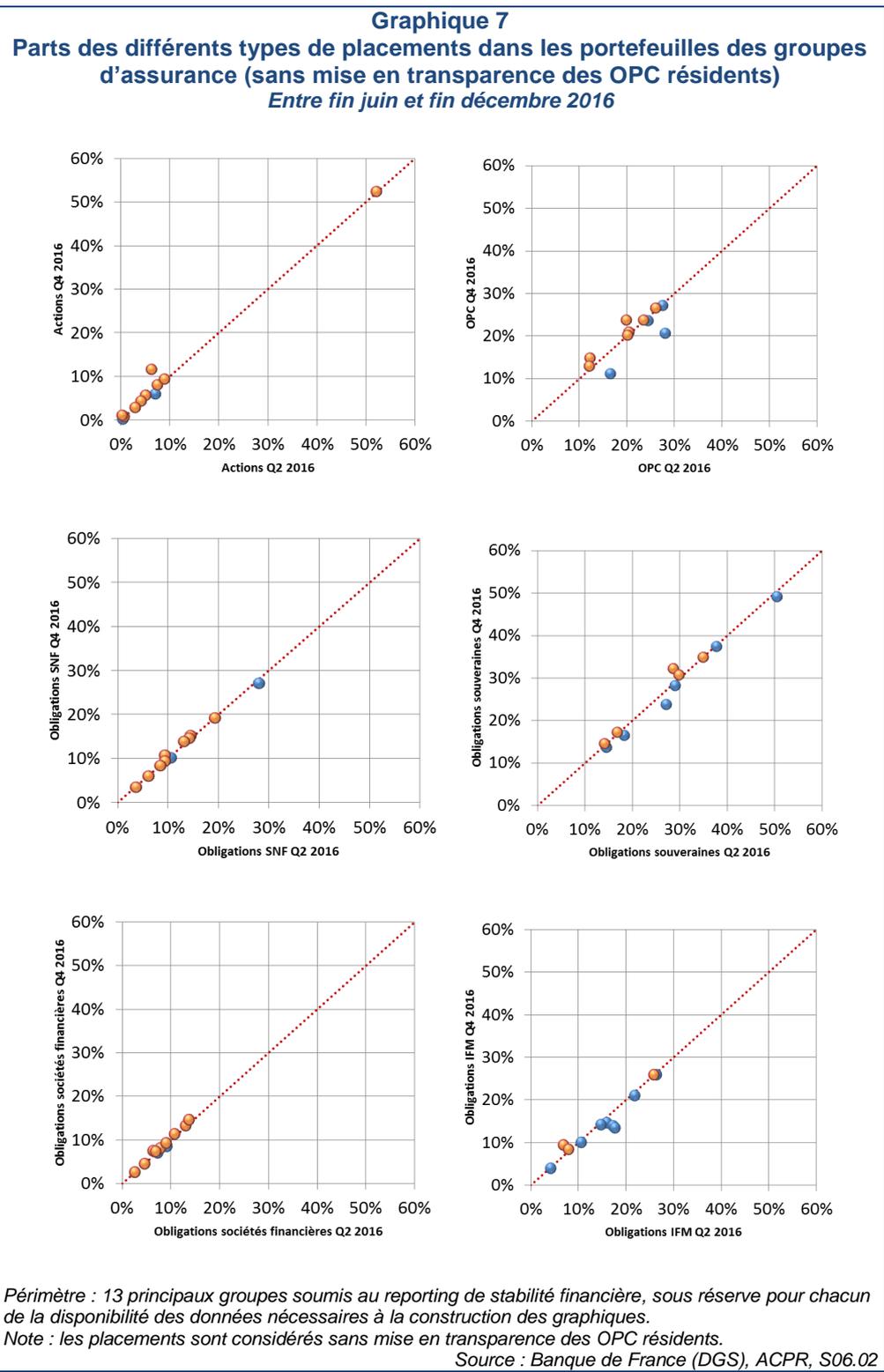


Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

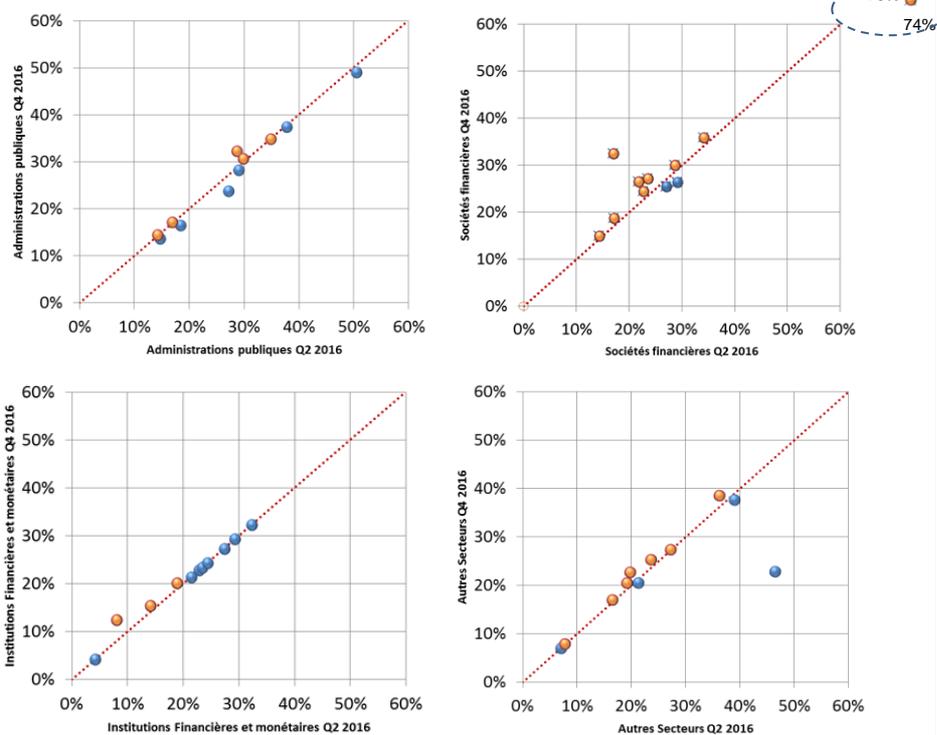
Note : La catégorie « immobilisations corporelles » regroupe les postes « immobilisations corporelles détenues pour usage propre » et les « biens immobiliers autres que ceux détenus pour usage propre » ; la catégorie « trésorerie et dépôts » recouvre les postes « trésorerie et équivalents de trésorerie », les « dépôts auprès des cédantes » et les « dépôts autres que les équivalents de trésorerie » ; la catégorie « autres actifs » rassemble les « immobilisations incorporelles », les « actifs d'impôts différés », les « excédents du régime de retraite », les « montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », les différents types de créances, les « éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) », et les autres actifs non mentionnés dans les autres postes du bilan.

Source : ACPR, S.02.01

1.3 Placements des portefeuilles vie et général



Graphique 8
Parts des expositions sectorielles des placements des groupes d'assurance
(sans mise en transparence des OPC résidents)
Entre fin juin et fin décembre 2016



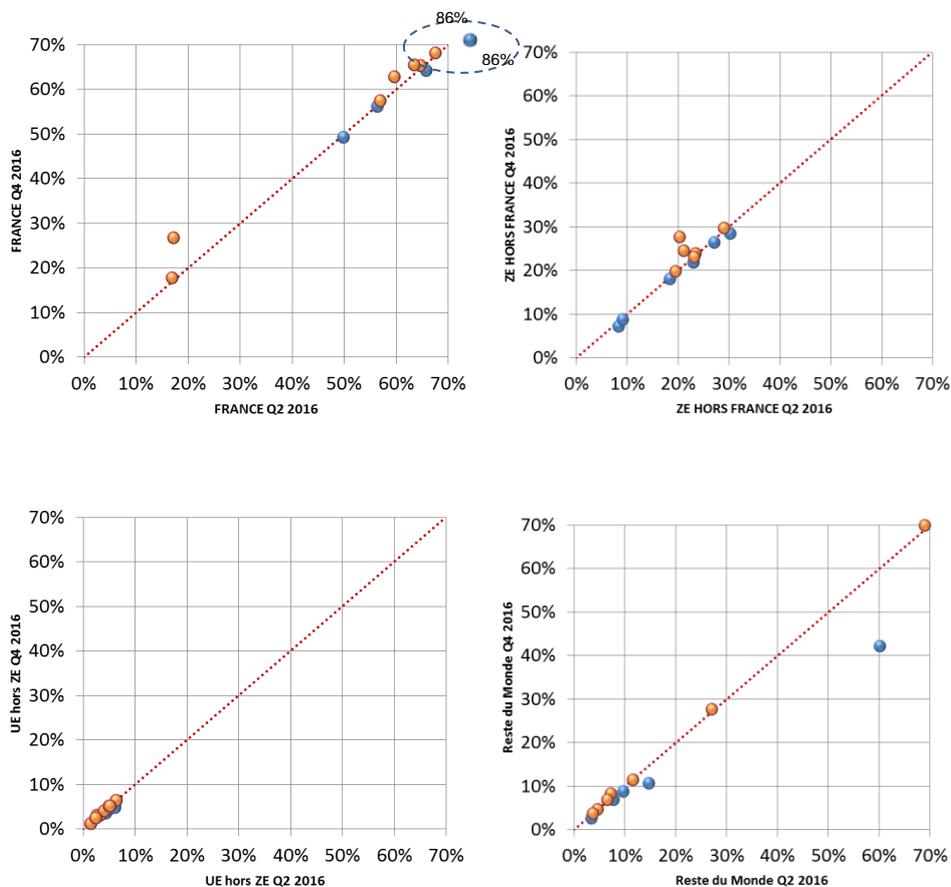
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière, sous réserve pour chacun de la disponibilité des données nécessaires à la construction des graphiques.

Note 1 : les placements sont considérés sans mise en transparence des OPC résidents.

Note 2 : les points hors échelle sont entourés d'un cercle

Source : Banque de France (DGS), ACPR, S06.02

Graphique 9 Parts des expositions géographiques des placements des groupes d'assurance (sans mise en transparence des OPC résidents) Entre fin juin et fin décembre 2016



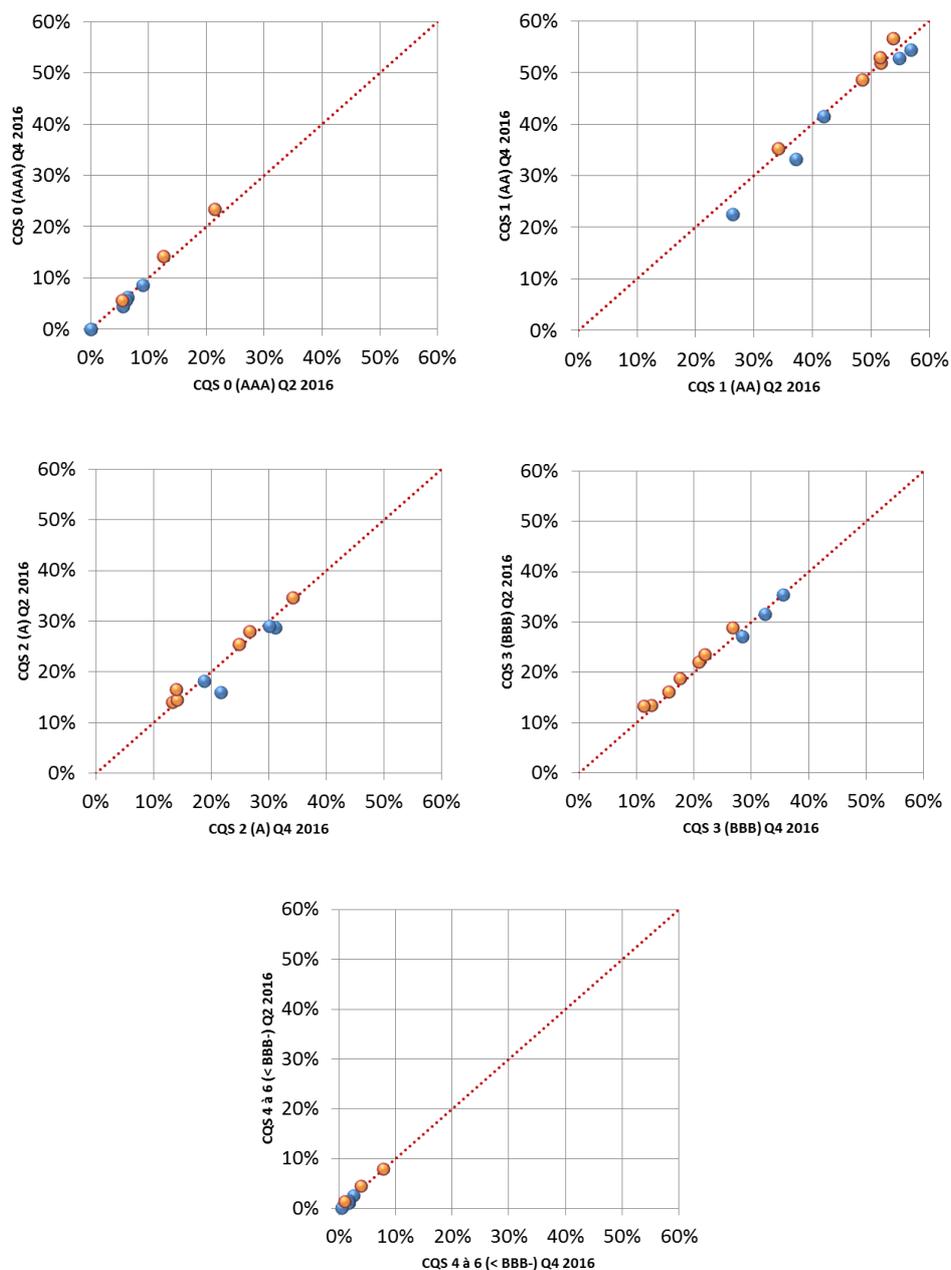
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière, sous réserve pour chacun de la disponibilité des données nécessaires à la construction des graphiques.

Note 1 : les placements sont considérés sans mise en transparence des OPC résidents.

Note 2 : les points hors échelle sont entourés d'un cercle.

Source : Banque de France (DGS), ACPR, S06.02

Graphique 10
Parts des notations des obligations détenues par les groupes d'assurance
Entre fin juin et fin décembre 2016



Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière, sous réserve pour chacun de la disponibilité des données nécessaires à la construction des graphiques.

Note 1 : les placements sont considérés sans mise en transparence des OPC résidents.

Note 2 : l'échelon de qualité de crédit (CQS) des placements est un système de notation harmonisé décrit dans la partie « compléments techniques » en fin de cette étude.

Source : ACPR, S06.02

1.4 Fonds propres et actif net

Tableau 1
Structure des fonds propres et composition de l'actif net
2016

| | 31/03/2016 | 30/06/2016 | 30/09/2016 | 31/12/2016 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Fonds propres | | | | |
| Total | 168,6 | 170,5 | 170,4 | 182,9 |
| - dont cat. 1 non restreinte | 122,5 | 123,5 | 121,9 | 135,1 |
| - dont cat. 1 restreint | 22,1 | 21,2 | 20,5 | 19,1 |
| - dont cat. 2 | 22,1 | 23,9 | 26,3 | 26,1 |
| - dont cat. 3 | 1,9 | 2,0 | 1,7 | 2,6 |
| Actif Net | | | | |
| Actif Net | 147,7 | 146,0 | 146,0 | 157,8 |
| - dont réserve de réconciliation | 74,6 | 76,8 | 74,9 | 91,7 |
| - dont autres fonds propres de base | 65,3 | 65,3 | 65,2 | 60,7 |
| - dont dividendes prévus | 6,0 | 2,2 | 4,2 | 4,4 |
| - dont fonds cantonnés restreints | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| - dont actions propres détenues | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,3 |
| - dont autres fonds propres non disponibles | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 0,5 |

Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Source : ACPR, S.23.01

1.5 Provisions techniques

Tableau 2
Composition des provisions techniques groupes
2016

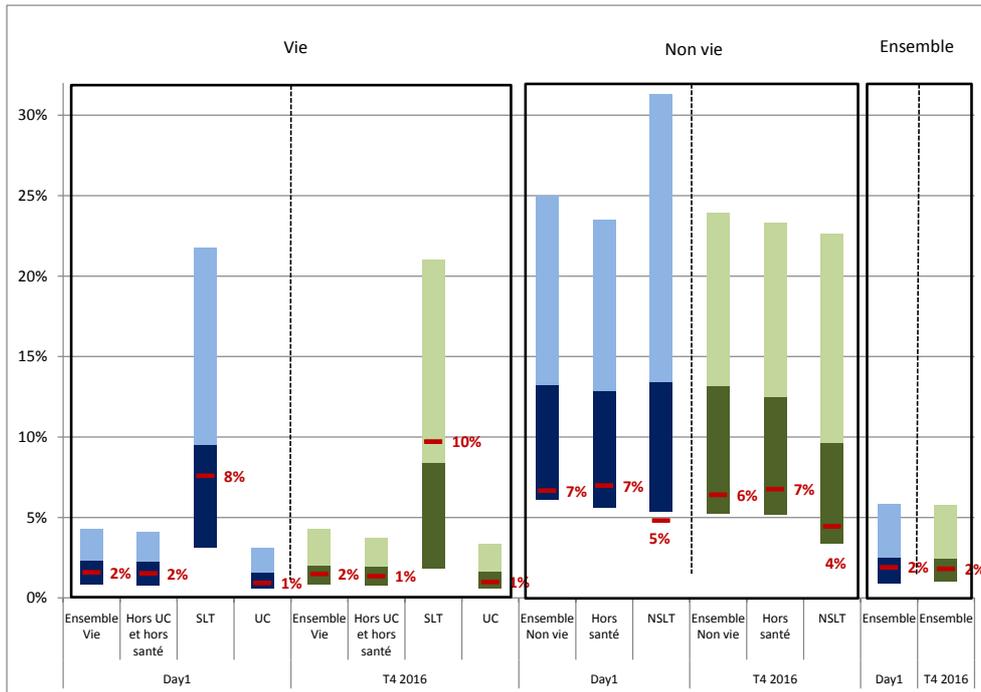
| Provisions techniques | | 31/03/2016 | 30/06/2016 | 30/09/2016 | 31/12/2016 |
|----------------------------------|------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Ratio MR / ME | | | | | |
| Activité non vie | Hors Santé | 110,6 6% | 110,5 7% | 108,9 7% | 102,9 7% |
| | Santé | 19,6 4% | 19,0 4% | 18,2 5% | 17,5 4% |
| | Total | 130,1 6% | 129,5 6% | 127,1 6% | 120,4 6% |
| Activité vie (hors UC) | Hors Santé | 1 404,8 2% | 1 435,5 2% | 1 459,8 2% | 1 414,6 1% |
| | Santé | 46,3 7% | 48,5 8% | 46,2 11% | 43,3 10% |
| | Total | 1 451,1 2% | 1 484,1 2% | 1 505,9 2% | 1 457,9 2% |
| Activité vie en unités de compte | | 251,2 1% | 251,2 1% | 251,2 1% | 260,5 1% |
| Total | | 1832,5 2% | 1864,8 2% | 1884,3 2% | 1838,7 2% |

Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Note : « ratio MR/ME » = part de la marge de risque rapportée à la meilleure estimation

Source : ACPR, S.02.01

Graphique 11
Marge de risque rapportée à la meilleure estimation par type d'activité
2016

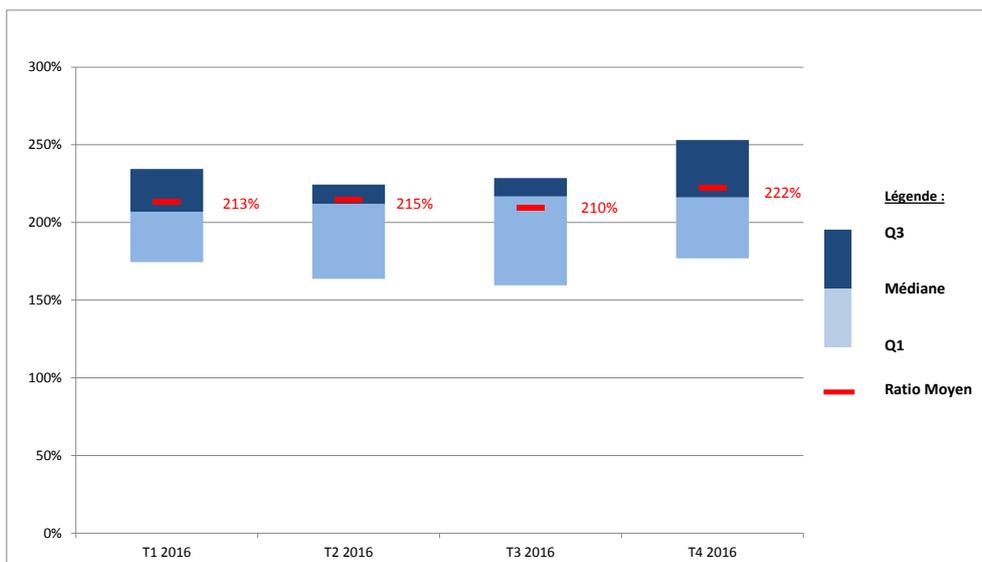


Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Source : ACPR, S.02.01

1.6 Capital de solvabilité requis (SCR)

Graphique 12
Distribution des taux de couverture du SCR
2016

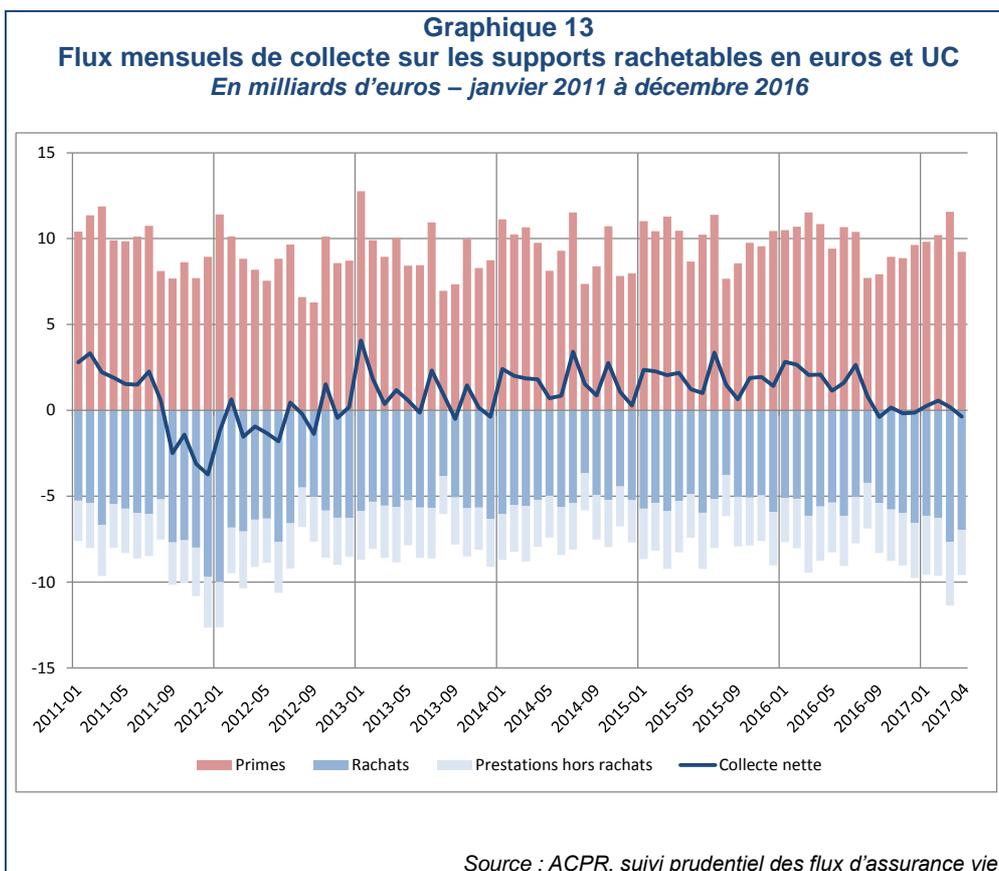


Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Source : ACPR, S.23.01 / S25.01

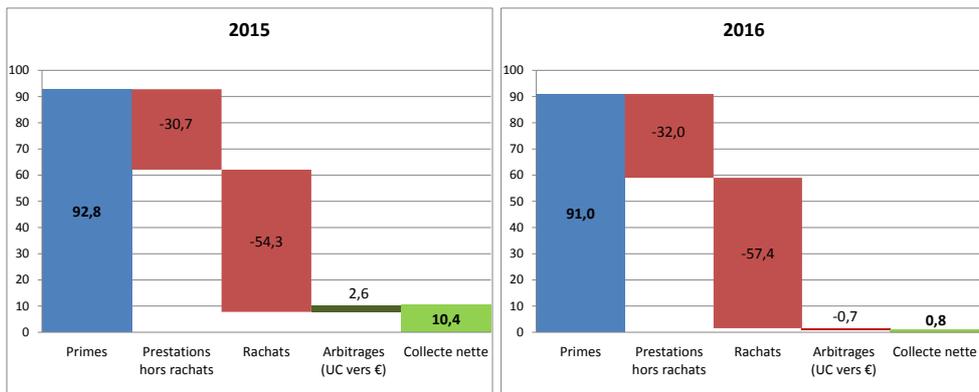
2. Tableaux et graphiques sur les principaux assureurs solos

2.1 Flux d'assurance vie

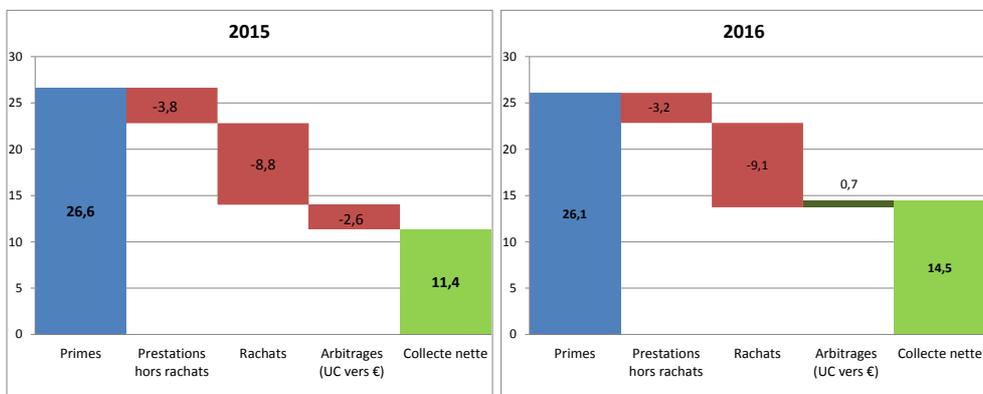


Graphique 14
Évolution et décomposition de la collecte nette en assurance vie
En milliards d'euros

Sur les supports rachetables en euros

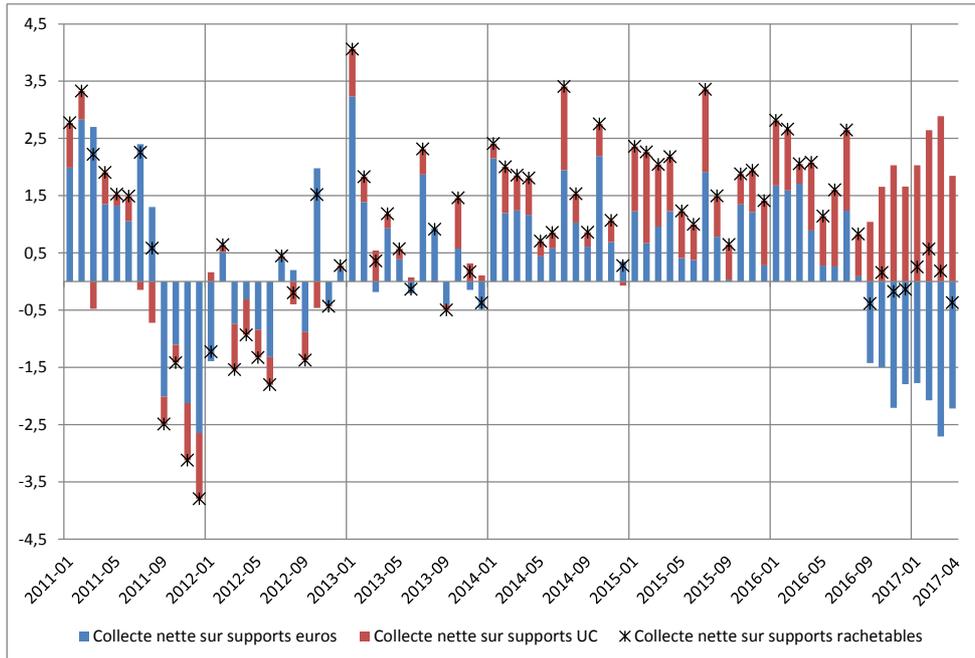


Sur les supports rachetables en UC



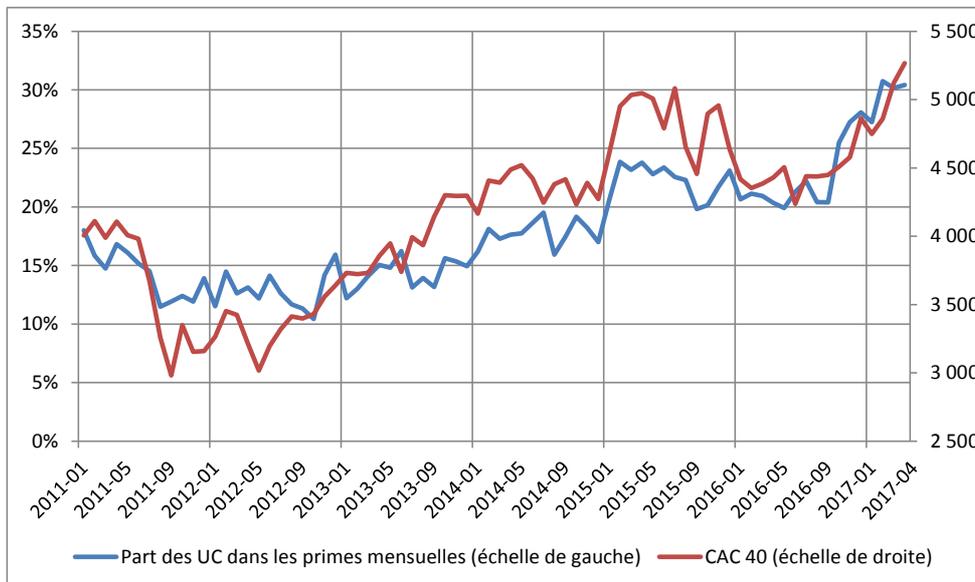
Source : ACPR, suivi prudentiel des flux d'assurance vie

Graphique 15
Contribution des supports en euros et en UC à la collecte nette sur les supports rachetables
En milliards d'euros



Source : ACPR, suivi prudentiel des flux d'assurance vie

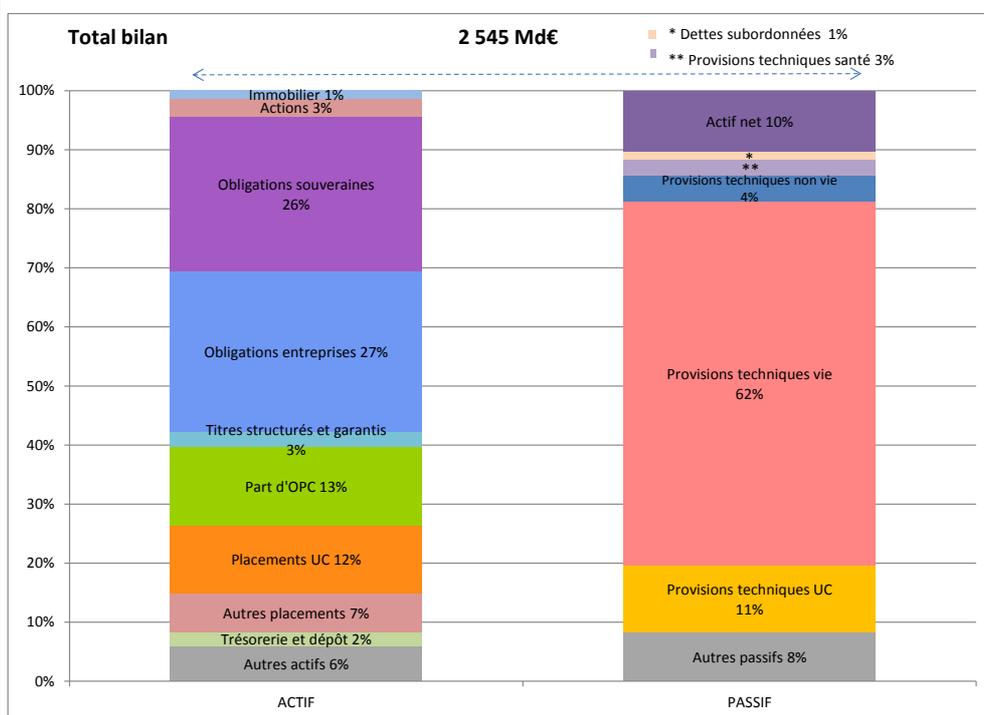
Graphique 16
Part des supports en UC dans les primes collectées sur les supports rachetables



Source : ACPR, suivi prudentiel des flux d'assurance vie

2.2 Bilan

Graphique 17
Structure du bilan des organismes solos
À fin décembre 2016



Périmètre : organismes solos soumis aux remises trimestrielles

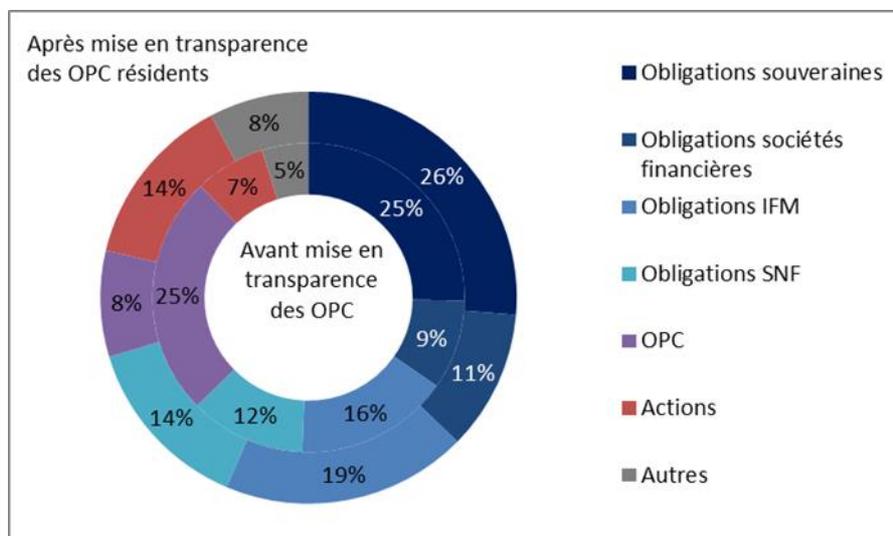
Note : La catégorie « immobilisations corporelles » regroupe les postes « immobilisations corporelles détenues pour usage propre » et les « biens immobiliers autres que ceux détenus pour usage propre » ; la catégorie « trésorerie et dépôts » recouvre les postes « trésorerie et équivalents de trésorerie », les « dépôts auprès des cédantes » et les « dépôts autres que les équivalents de trésorerie » ; la catégorie « autres actifs » rassemble les « immobilisations incorporelles », les « actifs d'impôts différés », les « excédents du régime de retraite », les « montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », les différents types de créances, les « éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) », et les autres actifs non mentionnés dans les autres postes du bilan.

Source : ACPR, S.02.01

2.3 Placements des fonds vie et général

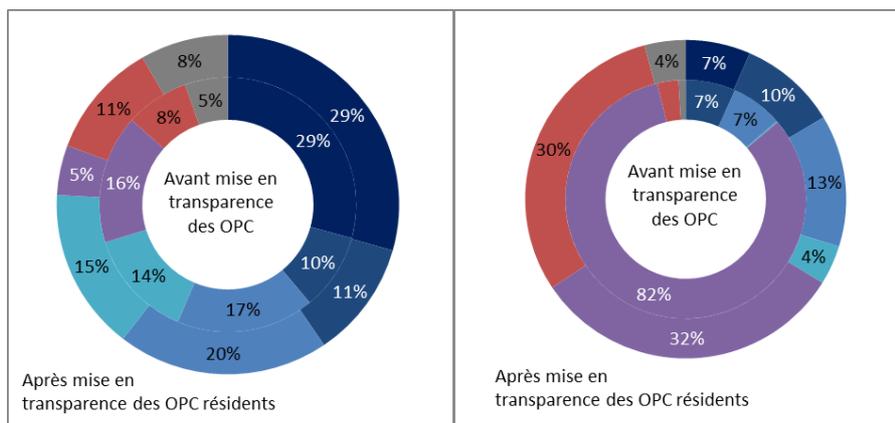
Graphique 18
Structure des placements des organismes solos d'assurance avant et après
mise en transparence des OPC résidents
À fin décembre 2016

Tous placements confondus (total : 2 200 milliards d'euros)



Placements hors représentation d'UC
 (total : 1 906 milliards d'euros)

Placements en représentation d'UC
 (total : 294 milliards d'euros)



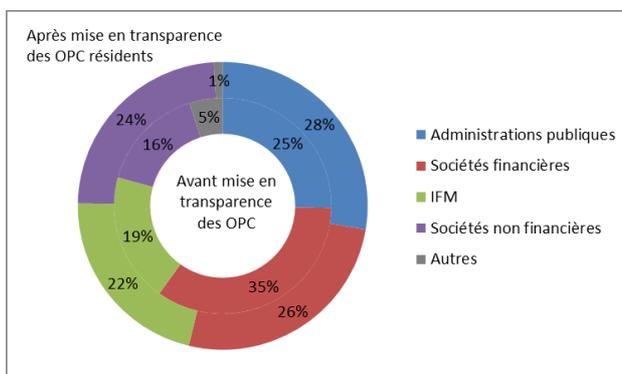
Note : la mise en transparence, qui consiste à identifier les titres détenus par un assureur par l'intermédiaire d'un OPC, ne peut être réalisée que sur les parts d'OPC résidents en France.

Périmètre : organismes solos soumis aux remises trimestrielles

Sources : Banque de France (DGS), ACPR, S06.02

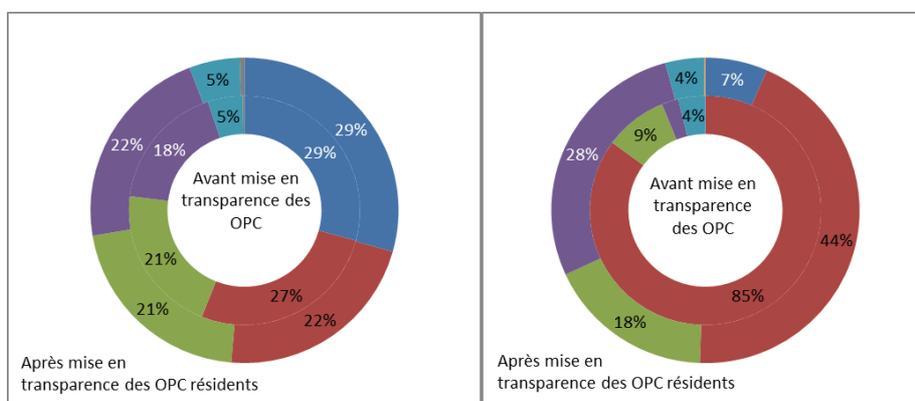
Graphique 19 Expositions sectorielles des organismes solos d'assurance avant et après mise en transparence des OPC résidents À fin décembre 2016

Tous placements confondus (total : 2 200 milliards d'euros)



**Placements hors représentation d'UC
(total : 1 906 milliards d'euros)**

**Placements en représentation d'UC
(total : 294 milliards d'euros)**



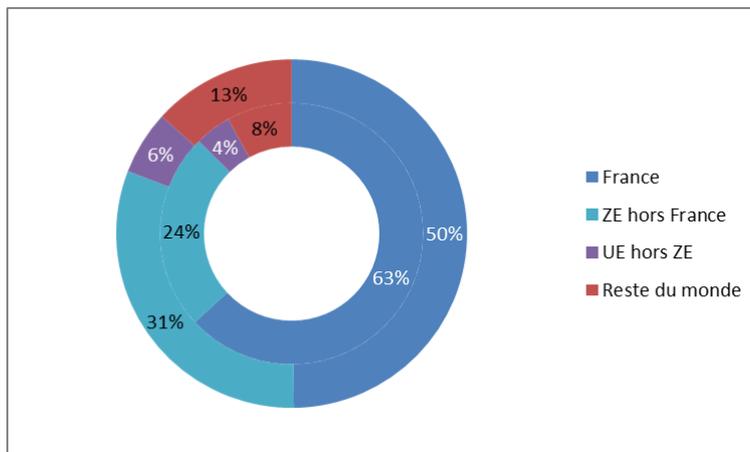
Note : la mise en transparence, qui consiste à identifier les titres détenus par un assureur par l'intermédiaire d'un OPC, ne peut être réalisée que sur les parts d'OPC résidents en France.

Périmètre : organismes solos soumis aux remises trimestrielles

Sources : Banque de France (DGS), ACPR, S06.02

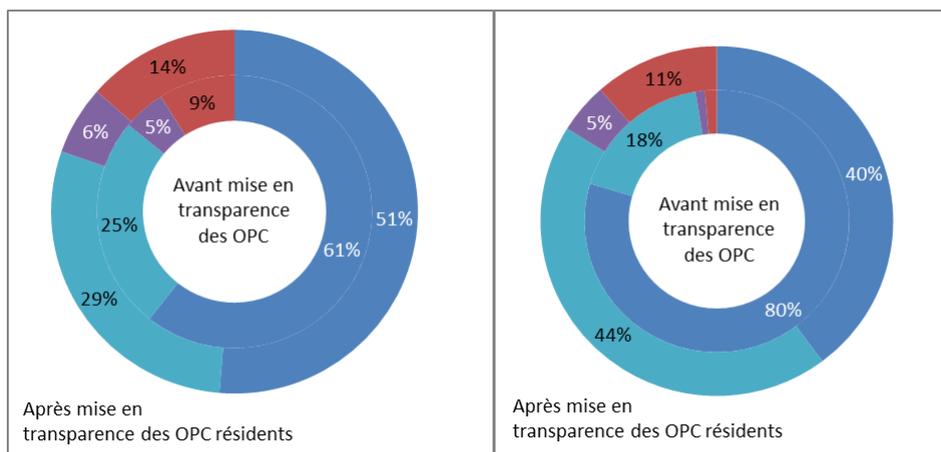
Graphique 20
Expositions géographiques des organismes solos d'assurance avant et
après mise en transparence des OPC résidents
À fin décembre 2016

Tous placements confondus (total : 2 200 milliards d'euros)



Placements hors représentation d'UC
 (total : 1 906 milliards d'euros)

Placements en représentation d'UC
 (total : 294 milliards d'euros)

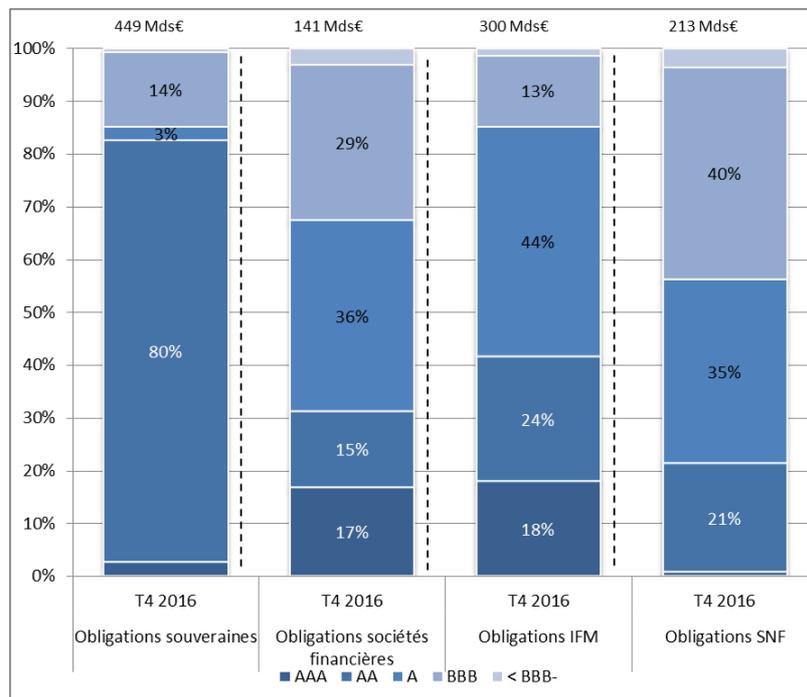


Note : la mise en transparence, qui consiste à identifier les titres détenus par un assureur par l'intermédiaire d'un OPC, ne peut être réalisée que sur les parts d'OPC résidents en France.

Périmètre : organismes solos soumis aux remises trimestrielles

Sources : Banque de France (DGS), ACPR, S06.02

Graphique 21
Notations des différents types d'obligation avant mise en transparence des
OPC résidents
à fin décembre 2016



Périmètre : organismes solos soumis aux remises trimestrielles

Source : ACPR, S06.02

2.4 Fonds propres et actif net

Tableau 3
Structure des fonds propres et composition de l'actif net par type
d'organismes
2016

| | 31/03/2016 | 30/06/2016 | 30/09/2016 | 31/12/2016 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Fonds propres | | | | |
| Total | 266,2 | 274,8 | 274,7 | 290,8 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 177 | 181 | 181 | 192 |
| <i>Non vie</i> | 89 | 93 | 93 | 99 |
| - dont cat. 1 non restreinte | 230,3 | 239,2 | 238,3 | 256 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 146 | 151 | 150 | 162 |
| <i>Non vie</i> | 84 | 88 | 88 | 94 |
| - dont cat. 1 restreint | 16 | 14,6 | 14,7 | 13,0 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 13 | 12 | 12 | 11 |
| <i>Non vie</i> | 3 | 3 | 3 | 3 |
| - dont cat. 2 | 18,4 | 19,5 | 20,3 | 19,8 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 16 | 17 | 18 | 17 |
| <i>Non vie</i> | 2 | 3 | 3 | 3 |
| - dont cat. 3 | 1,5 | 1,7 | 1,5 | 1,9 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 1 | 2 | 1 | 2 |
| <i>Non vie</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actif Net | | | | |
| Actif Net | 240,0 | 244,0 | 243,8 | 261,7 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 154 | 155 | 155 | 166 |
| <i>Non vie</i> | 86 | 89 | 89 | 95 |
| - dont réserve de réconciliation | 164,4 | 171,1 | 172,6 | 194,9 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 100 | 102 | 103 | 119 |
| <i>Non vie</i> | 65 | 69 | 70 | 76 |
| - dont autres fonds propres de base | 69,7 | 70,3 | 67,3 | 62 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 50 | 51 | 49 | 44 |
| <i>Non vie</i> | 19 | 20 | 18 | 18 |
| - dont dividendes prévus | 6,2 | 2,1 | 3,4 | 4,2 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 5 | 1 | 2 | 3 |
| <i>Non vie</i> | 2 | 1 | 1 | 1 |
| - dont fonds cantonnés restreints | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 0,4 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 0,4 |
| <i>Non vie</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - dont actions propres détenues | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,3 |
| <i>Vie et mixtes</i> | 0,3 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Non vie</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |

Périmètre : organismes solos soumis aux remises trimestrielles

Source : ACPR, S.23.01

2.5 Provisions techniques

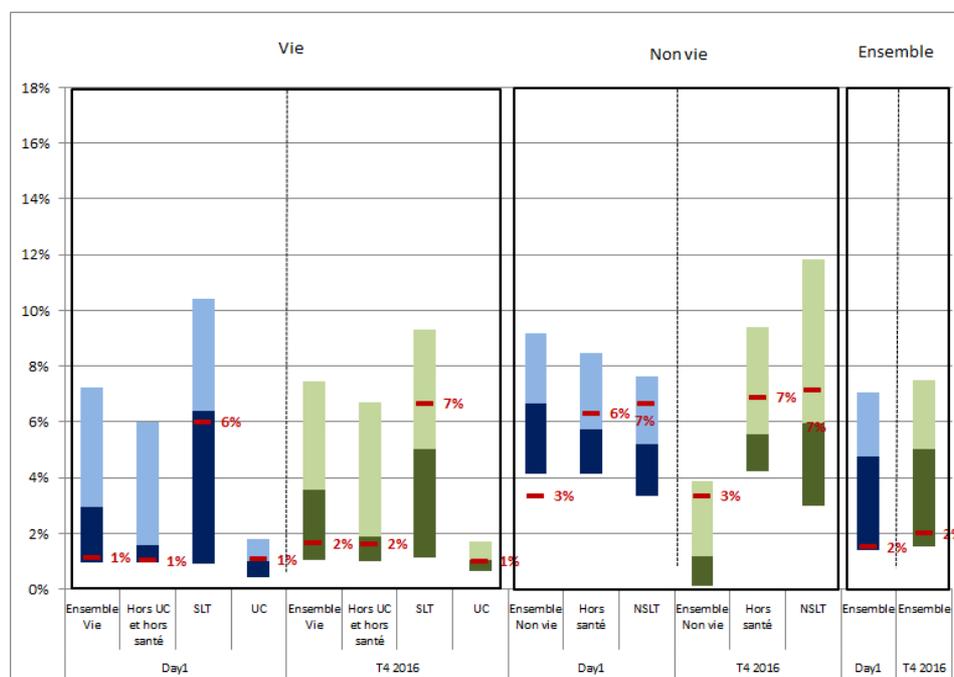
Tableau 4
Composition des provisions techniques par type d'activité
2016

| Provisions techniques | | 31/03/2016 | 30/06/2016 | 30/09/2016 | 31/12/2016 |
|----------------------------------|------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Ratio MR /ME | | | | | |
| Activité non vie | Hors Santé | 123,1 6% | 125,0 6% | 123,9 29% | 113,3 7% |
| | Santé | 27,6 7% | 44,6 7% | 27,7 7% | 26,6 7% |
| | Total | 150,7 6% | 169,6 7% | 151,6 7% | 139,9 7% |
| Activité vie (hors UC) | Hors Santé | 1 585,6 1% | 1 606,5 1% | 1 588,6 2% | 1 558,1 2% |
| | Santé | 45,8 6% | 45,3 6% | 43,2 7% | 42,0 7% |
| | Total | 1 631,3 1% | 1 651,8 1% | 1 631,7 2% | 1 600,2 2% |
| Activité vie en unités de compte | | 253,2 1% | 261,9 1% | 263,2 1% | 275,4 1% |
| Total | | 2035,2 2% | 2083,2 2% | 2046,464 2% | 2015,4 2% |

Note : « ratio MR/ME » = part de la marge de risque rapportée à la meilleure estimation
Périmètre : organismes solos soumis aux remises trimestrielles

Source : ACPR, S.02.01

Graphique 22
Marge de risque rapportée à la meilleure estimation par type d'activité
2016

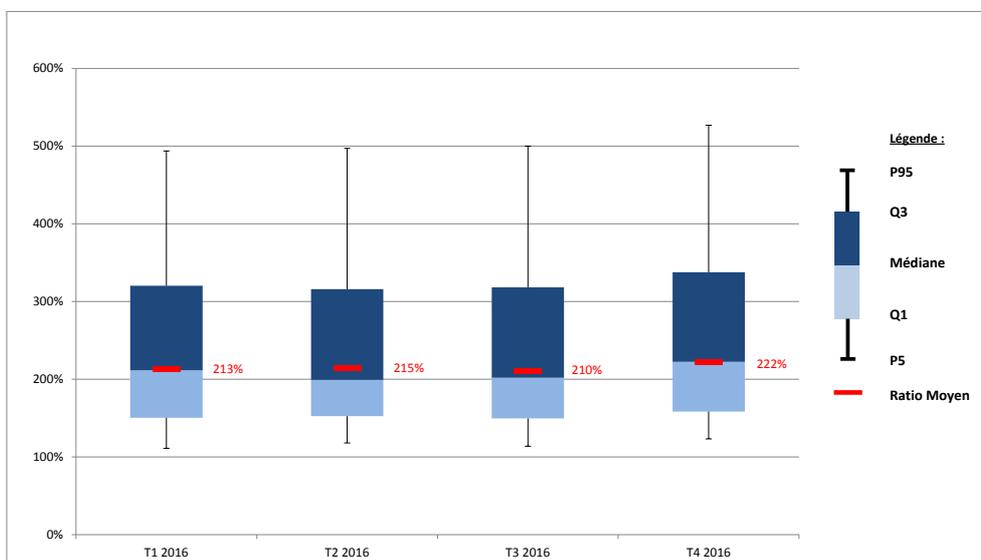


Note : Écrêtement de la population sur les organismes soumis au Reporting trimestriel
Périmètre : organismes solos soumis aux remises trimestrielles

Source : ACPR, S.02.01

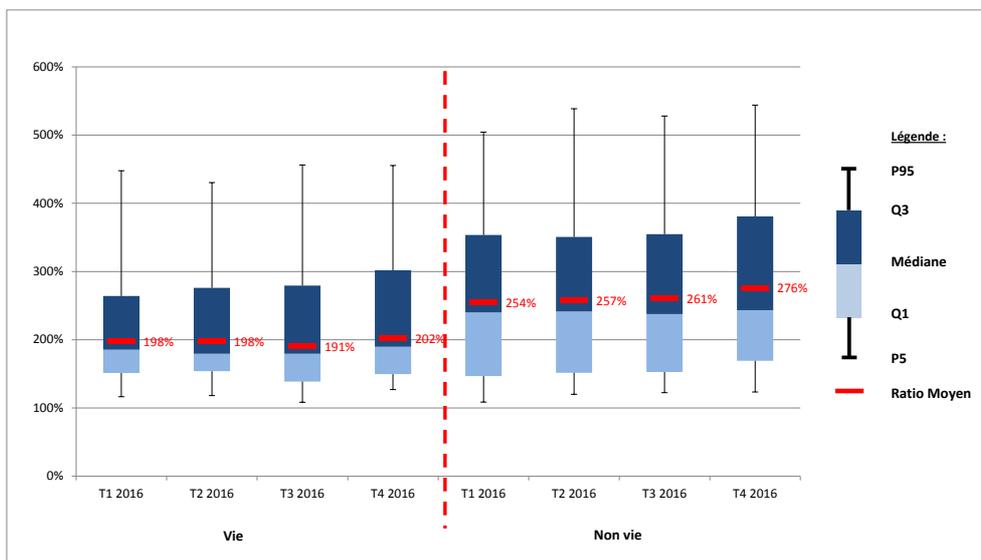
2.6 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum (MCR)

Graphique 23
Distribution des taux de couverture du SCR
À fin décembre 2016



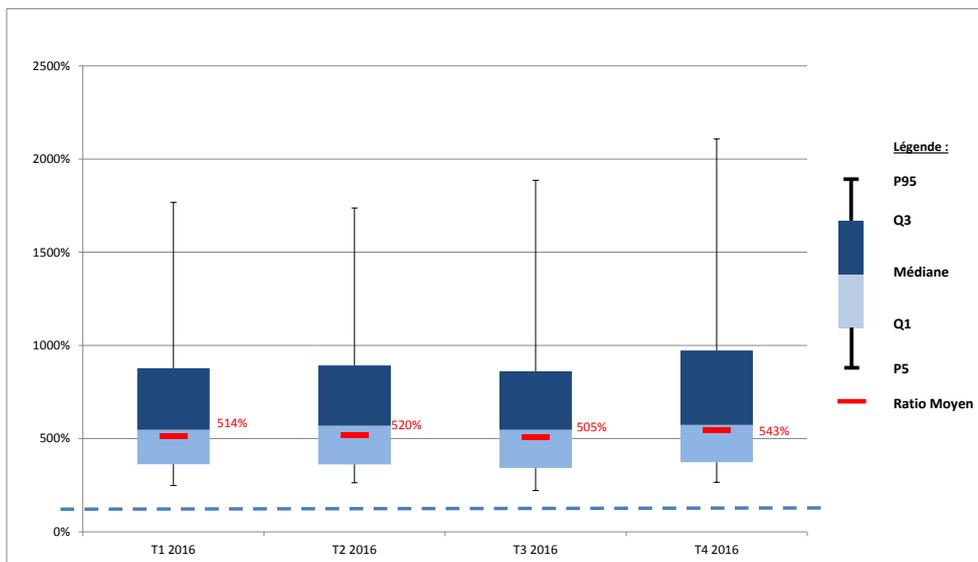
Source : ACPR, S.23.01

Graphique 24
Distribution des taux de couverture du SCR par type d'organisme
À fin décembre 2016



Source : ACPR, S.23.01

Graphique 25
Distribution des taux de couverture du MCR
À fin décembre 2016



Source : ACPR, S.23.01

Glossaire

CQS : échelon de qualité de crédit (« credit quality step » en anglais). Il s'agit d'un système de notation harmonisé notamment utilisé pour calculer les exigences réglementaires de capital des assureurs (source : ACPR⁴).

IFM : institutions monétaires et financières. Celles-ci constituent le secteur émetteur de monnaie et comprennent les banques centrales, les établissements de crédit et toutes les institutions financières dont l'activité est de recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part des agents non financiers. À ce titre, les organismes de placements collectifs monétaires (source : Banque de France⁵).

Mise en transparence : processus consistant à identifier les placements détenus par les organismes et groupes d'assurance par l'intermédiaire des organismes de placements collectifs dont ils détiennent des parts.

NSLT : « Non similar to life techniques », ou Santé similaire à la non-vie.

OPC : organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement.

SLT : « Similar to life techniques », ou Santé similaire à la vie.

SNF : sociétés non financières. Ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires (source : INSEE⁶).

UC : unités de compte.

UE : Union européenne.

ZE : Zone euro.

⁴ https://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/analyses-syntheses/20161215-AS74-Premieres-remises-S2-Post-College.pdf

⁵ <https://www.banque-france.fr/statistiques/monnaie/institutions-financieres-monetaires>

⁶ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1218>

Compléments techniques

La « juste valeur » sous S2 et l'articulation entre les visions solo et consolidée

Les bilans Solvabilité II sont établis en « juste valeur »

L'actif du bilan prudentiel Solvabilité II évalué en valeur de marché présente une structure comparable à celle des comptes sociaux, et la prise en compte des plus ou moins-values latentes explique la différence. L'augmentation des actifs correspondant à l'évolution des valeurs de marché n'est pas entièrement répercutée au passif par une augmentation équivalente des fonds propres. En particulier, l'activité vie est caractérisée par le mécanisme de la participation aux bénéficiaires, qui intègre une partie des plus-values latentes dans l'évaluation des engagements. Ainsi, les engagements vie à l'égard des assurés dépassent en général sous solvabilité II ceux du bilan social, tandis que les engagements non vie leur sont le plus souvent inférieurs.

L'articulation entre les visions solo et consolidée

Le troisième pilier de Solvabilité II prévoit à la fois l'existence de *reportings* consolidés (« groupes ») et sur base individuelle (« solos »).

Ces deux niveaux se complètent dans l'analyse : le niveau « groupe » se révèle incontournable du point de vue prudentiel car la présence de liens (capitalistiques ou non) rend possible la transmission des risques d'une entité à l'autre, alors que les *reportings* « solos » présentent un intérêt notamment économique car ils témoignent de l'activité des assureurs sur le territoire national, sans tenir compte des filiales étrangères.

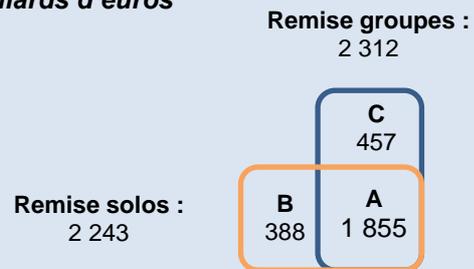
Si le total de bilan prudentiel des organismes contrôlés par l'ACPR s'établit à 2644 milliards d'euros pour les organismes solos et à 2 603 milliards d'euros pour les groupes au 1^{er} janvier 2016, les écarts sont plus importants que ce que l'apparente proximité de ces deux chiffres pourrait suggérer.

On peut représenter ainsi cette articulation :

- 1) les données concernant la population des solos regroupent :
 - A. les organismes agréés en France qui sont filiales d'un groupe ou d'un sous-groupe S2 contrôlé par l'ACPR (y compris les sous-groupes étrangers, donc)
 - B. les organismes solos français « indépendants » ou appartenant à un groupe encore en cours de constitution au regard de S2
- 2) pour leur part, les données groupes comprennent :
 - A. les organismes français qui sont filiales d'un groupe ou d'un sous-groupe contrôlé par l'ACPR (y compris les sous-groupes étrangers, donc)
 - C. les filiales étrangères de ces mêmes groupes

Pour mesurer les ordres de grandeur de ces différentes catégories, il est préférable de se référer aux placements des organismes plutôt qu'à leurs totaux de bilan, car ces derniers comprennent des opérations intra-groupes qui s'annulent au niveau consolidé et génèrent un écart entre la somme des mesures individuelles et la mesure du groupe.

Total des placements en milliards d'euros



Ces placements communs aux périmètres groupe et solo représentent 80 % des placements des groupes et 83 % des placements de l'ensemble des organismes solos. Cet état des lieux est toutefois amené à évoluer assez rapidement, car certains groupes sont encore en court de constitution : à l'avenir, la partie « B » est appelée à diminuer au profit de la partie « A », tandis que la partie « C » sera enrichie des éventuelles filiales à l'étranger des nouveaux groupes.

Les fonds propres selon Solvabilité II et leur classification

Les fonds propres selon Solvabilité II sont définis par les L.351-6, L.351-7-1 et R.351-18 à R.351-21 du Code des assurances.

Ils se décomposent en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les **fonds propres de base** sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article L.351-1 du Code des assurances), et d'autre part des passifs subordonnés.
- Les **fonds propres auxiliaires** (qui font partie du hors-bilan) comprennent des éléments de passifs, autres que les fonds propres de base, pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes. Ils peuvent prendre des formes très diverses (fraction de capital non appelée et/ou non versée, lettres de crédits et garanties, ou « tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance et de réassurance ») ; ils doivent néanmoins être approuvés par le superviseur.

Les fonds propres peuvent également être classés selon leur niveau de qualité (*tier*, en anglais). Pour effectuer ce classement, la directive s'appuie (article R.351-22 du Code des assurances) sur différents critères :

- Deux caractéristiques principales concernent la **disponibilité permanente** (pour absorber complètement les pertes) et la **subordination** (en cas de liquidation, disponibilité du montant total sans remboursement possible avant que tous les autres engagements ne soient honorés),
- D'autres exigences complémentaires concernent la durée suffisante de l'élément de fonds propres⁷, mais également l'absence d'incitation à rembourser, l'absence de charges fixes obligatoires et l'absence de contrainte.

Selon ce classement :

- Le **niveau 1** (*Tier 1*) correspond à la meilleure qualité et ne comprend que des éléments de fonds propres de base continuellement et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. La réserve de réconciliation en fait partie bien qu'elle ne réponde que partiellement à ces caractéristiques (cf. encadré réserve de réconciliation).
- Le **niveau 2** (*Tier 2*) est composé d'éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables, mais dont la totalité est utilisable et subordonnée, ainsi que de fonds propres auxiliaires.
- Le **niveau 3** (*Tier 3*) enfin, comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que des fonds propres auxiliaires. Les actes délégués (articles L.612-11 du Code monétaire et financier et suivants) définissent précisément les éléments admis dans chaque catégorie.
- Afin de lisser en partie l'effet du passage à cette nouvelle classification des fonds propres, une partie des fonds propres admis – sous Solvabilité I – en représentation de l'exigence de marge, sont classés en niveau 1 – et dits de « **niveau 1 restreint** » – alors qu'ils ne le seraient pas selon les règles présentées : c'est une clause transitoire relative aux droits acquis (règle du « *grandfathering* »).

Parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments dits « éligibles » à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du capital minimum requis (MCR) doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité⁸. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du SCR et 80 % du MCR.

⁷ Lorsque l'élément de fonds propres a une durée relative (déterminée), en comparaison de la durée des engagements, alors la durée relative devra être prise en compte dans le classement des fonds propres.

⁸ On parle informellement de règles « de *tiering* ». Les contraintes à appliquer sont définies à l'article 82 du règlement délégué 2015/35 de la commission européenne.

La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est un élément des fonds propres de base automatiquement classée en niveau 1. Elle se calcule par différence entre :

- D'une part, l'actif net (excédent d'actifs sur les passifs, valorisés selon les articles L.351-1 et R.351-1 du Code des assurances)
- Et, d'autre part, les éléments de fonds propres de base suivants :
 - o les actions détenues en propre,
 - o les dividendes prévus et distribués,
 - o les autres fonds propres de base tels que définis aux articles 69 a) i à v), 72 a) et 76 a) du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission complétant la directive Solvabilité 2 :
 - le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié (ou pour les mutuelles et entreprises de type mutuel, le fonds initial) ;
 - les cotisations des membres ou l'équivalent, libérés ;
 - les comptes mutualistes subordonnés et libérés ;
 - les fonds excédentaires non considérés comme des engagements d'assurance (cf. Art. R.351-21 du Code des Assurances) ;
 - et les actions privilégiées libérées, ainsi que leur compte de primes d'émission lié.
 - o les autres fonds propres de base approuvés par le régulateur national,
 - o et enfin certains éléments de fonds propres restreints relatifs aux fonds cantonnés sous condition.

Ainsi, par rapport au bilan comptable, la réserve de réconciliation correspond à la fois, après prise en compte de l'impôt différé, aux plus ou moins-values latentes (du fait du passage en valeur de marché des actifs), à l'écart entre les provisions comptables et la provision économique Solvabilité II (meilleure estimation augmentée de la marge pour risques) mais aussi à des éléments de fonds propres, tels que les réserves notamment, enregistrés dans les comptes sociaux mais qui ne sont pas singularisés en tant qu'éléments de fonds propres de base dans la directive Solvabilité 2.

Calcul du Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) est le montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel l'entreprise d'assurance ou de réassurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité. Il est défini par les articles L352-5, L.352-5-1 et R.352-29 du Code des assurances ainsi que par les articles 248 à 253 des actes délégués. Il doit être couvert à tout instant et être déclaré trimestriellement.

Le calcul du MCR se décompose en trois étapes :

- Le « MCR linéaire » est la somme d'une partie non vie, obtenue comme une combinaison linéaire des meilleures estimations et des primes émises par ligne de métier, et d'une partie vie obtenue comme une combinaison linéaire des provisions techniques par type de contrats et des capitaux sous risque.
- Le « MCR combiné » applique au résultat du calcul précédent une contrainte pour le ramener entre 25 % et 45 % du SCR
- Le MCR est enfin obtenu après comparaison à une valeur plancher, dite « MCR absolu » (AMCR). Le MCR est ainsi égal au maximum entre cet AMCR et le MCR combiné.

Les échelons de qualité de crédit (CQS) :

L'échelon de qualité de crédit des placements (credit quality step ou CQS en anglais), au sens de l'article 109 bis, paragraphe 1, de la directive 2009/138/CE, est un système de notation harmonisé allant de l'échelon 0 à l'échelon 6 (l'échelon 7 étant parfois réservé aux actifs non notés), qui est notamment utilisé pour calculer les fonds propres réglementaires (calcul du capital de solvabilité requis des assureurs en formule standard par exemple). Le CQS d'un titre est estimé en retenant la notation fournie par un organisme externe d'évaluation de crédit (OEEC), et ne s'applique qu'aux obligations souveraines, aux obligations d'entreprises, aux titres structurés et aux titres garantis.

Les échelons de qualité de crédit sont définis par le règlement d'exécution (UE) 2016/1801 de la Commission du 11 octobre 2016 :

- **L'échelon 0 de CQS** correspond aux notations AAA des OEEC. Il indique que l'entité notée a une capacité extrêmement solide à respecter ses engagements financiers et est sujette à un risque de crédit minimal ;
- **L'échelon 1 de CQS** correspond aux notations AA ou Aa des OEEC. Il indique que l'entité notée a une très forte capacité à respecter ses engagements financiers et est sujette à un risque de crédit très faible ;
- **L'échelon 2 de CQS** correspond aux notations A des OEEC. Il indique que l'entité notée a une forte capacité à respecter ses engagements financiers et est sujette à un risque de crédit faible, mais qu'elle est plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et des conditions économiques que les entités notées à l'échelon 1 de qualité de crédit ;
- **L'échelon 3 de CQS** correspond aux notations BBB des OEEC. Il indique que l'entité notée a une capacité adéquate à respecter ses engagements financiers et est sujette à un risque de crédit modéré. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstance sont plus susceptibles de conduire l'entité à afficher une capacité affaiblie de respecter des engagements ;
- **L'échelon 4 de CQS** correspond aux notations BB ou Ba des OEEC. Il indique que l'entité notée a la capacité de respecter ses engagements financiers mais est sujette à un risque de crédit substantiel. Elle doit composer, de manière continue, avec d'importantes incertitudes et elle est tributaire de la détérioration des conditions économiques, financières, et commerciales, ce qui pourrait la rendre incapable de respecter ses engagements financiers ;
- **L'échelon 5 de CQS** correspond aux notations B des OEEC. Il indique que l'entité notée a la capacité à respecter ses engagements financiers mais est sujette à un fort risque de crédit. Une détérioration des conditions économiques, financières ou commerciales risque probablement de nuire à la capacité ou la volonté de l'entreprise à respecter ses engagements financiers ;
- **L'échelon 6 de CQS** correspond aux notations inférieures à la notation B des OEEC. Il indique que l'entité notée est actuellement vulnérable ou très vulnérable et est sujette à un risque de crédit très important, voire est en situation ou très proche du défaut. Sa capacité à respecter ses engagements financiers est tributaire de conditions économiques, financières et commerciales favorables ;
- **L'échelon 7 de CQS** indique l'absence de notation ou une notation indisponible.

Liste des graphiques et tableaux

Liste des graphiques

| | | |
|----------------|--|----|
| GRAPHIQUE 1 : | Placements des groupes et des organismes solos français d'assurance 1er janvier 2016, milliards d'euros | 4 |
| GRAPHIQUE 2 : | Primes acquises et charges des sinistres des principaux groupes d'assurance Données provisoires, ensemble de l'année 2016, en milliards d'euros | 5 |
| GRAPHIQUE 3 : | Primes acquises, charges des sinistres et dépenses engagées des principaux groupes d'assurance, par ligne d'activité non vie Données provisoires, ensemble de l'année 2016, en milliards d'euros | 6 |
| GRAPHIQUE 4 : | Primes acquises, charges des sinistres et dépenses engagées des principaux groupes d'assurance, par ligne d'activité vie Données provisoires, ensemble de l'année 2016, en milliards d'euros | 6 |
| GRAPHIQUE 5 : | Ratio sinistres sur primes et dépenses engagées sur primes acquises des principaux groupes d'assurance - Données provisoires, ensemble de l'année 2016 | 7 |
| GRAPHIQUE 6 : | Structure du bilan des groupes - À fin décembre 2016 | 8 |
| GRAPHIQUE 7 : | Parts des différents types de placements dans les portefeuilles des groupes d'assurance (sans mise en transparence des OPC résidents) - Entre fin juin et fin décembre 2016 | 9 |
| GRAPHIQUE 8 : | Parts des expositions sectorielles des placements des groupes d'assurance (sans mise en transparence des OPC résidents) Entre fin juin et fin décembre 2016 | 10 |
| GRAPHIQUE 9 : | Parts des expositions géographiques des placements des groupes d'assurance (sans mise en transparence des OPC résidents) - Entre fin juin et fin décembre 2016 | 11 |
| GRAPHIQUE 10 : | Parts des notations des obligations détenues par les groupes d'assurance - Entre fin juin et fin décembre 2016 | 12 |
| GRAPHIQUE 11 : | Marge de risque rapportée à la meilleure estimation par type d'activité 2016 | 14 |
| GRAPHIQUE 12 : | Distribution des taux de couverture du SCR 2016 | 14 |
| GRAPHIQUE 13 : | Flux mensuels de collecte sur les supports rachetables en euros et UC - En milliards d'euros – janvier 2011 à décembre 2016 | 15 |
| GRAPHIQUE 14 : | Évolution et décomposition de la collecte nette en assurance vie - En milliards d'euros | 16 |
| GRAPHIQUE 15 : | Contribution des supports en euros et en UC à la collecte nette sur les supports rachetables - En milliards d'euros | 17 |
| GRAPHIQUE 16 : | Part des supports en UC dans les primes collectées sur les supports rachetables | 17 |

| | |
|---|----|
| GRAPHIQUE 17 : Structure du bilan des organismes solos - À fin décembre 2016 | 18 |
| GRAPHIQUE 18 : Structure des placements des organismes solos d'assurance avant et après mise en transparence des OPC résidents - À fin décembre 2016 | 19 |
| GRAPHIQUE 19 : Expositions sectorielles des organismes solos d'assurance avant et après mise en transparence des OPC résidents - À fin décembre 2016 | 20 |
| GRAPHIQUE 20 : Expositions géographiques des organismes solos d'assurance avant et après mise en transparence des OPC résidents - À fin décembre 2016 | 21 |
| GRAPHIQUE 21 : Notations des différents types d'obligation avant mise en transparence des OPC résidents à fin décembre 2016 | 22 |
| GRAPHIQUE 22 : Marge de risque rapportée à la meilleure estimation par type d'activité 2016 | 22 |
| GRAPHIQUE 23 : Distribution des taux de couverture du SCR - À fin décembre 2016 | 25 |
| GRAPHIQUE 24 : Distribution des taux de couverture du SCR par type d'organisme - À fin décembre 2016 | 25 |
| GRAPHIQUE 25 : Distribution des taux de couverture du MCR - À fin décembre 2016 | 26 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| TABLEAU 1 : Structure des fonds propres et composition de l'actif net 2016 | 13 |
| TABLEAU 2 : Composition des provisions techniques groupes 2016 | 13 |
| TABLEAU 3 : Structure des fonds propres et composition de l'actif net par type d'organismes 2016 | 23 |
| TABLEAU 4 : Composition des provisions techniques par type d'activité 2016 | 24 |



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acpr.banque-france.fr